



VILLE DE
HOUILLES

VILLE DE HOUILLES - EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

—
SÉANCE DU 25 JUIN 2024

DCM 24/076

SANTÉ ET SOLIDARITÉS - Signature d'une convention tripartite pour de la Téléassistance dans le cadre du maintien à domicile des personnes âgées et des personnes en situation de handicap

Le 25 juin 2024 à 19h04 le Conseil Municipal de la Commune de Houilles s'est réuni dans la salle Schœlcher en Mairie, en présence du public et avec retransmission en direct sur le site Facebook de la Ville, sous la présidence de Monsieur Julien CHAMBON, Maire de Houilles (*Convocation et affichage effectués le 19 juin 2024*).

—
République française

Département
des Yvelines

Canton de Houilles

—
Le Conseil municipal
se compose
de **39 membres**

Le nombre
des Conseillers
municipaux en
exercice est de **39**

PRÉSENTS :

M. CHAMBON Julien, M^{me} SIMONIN Elsa, M^{me} LABUS Ewa, M. BATTISTINI Clément, M^{me} MARTINHO Sandrine, M. CHAMBERT Julien, M. MIQUEL Pierre, M^{me} DUBOIS-LOYA Catherine, M. HAUDRECHY Christophe, M^{me} COLLET Marina, M. SEKKAI Hadji, M. MAGA Sylvère, M^{me} PRIM Céline, M^{me} OROSCO Claire, M^{me} CHATELLET Brigitte, M. DE CAMARET Gilles, M^{me} DUFOUR Florence, M^{me} LECLERC Céline, M^{me} LE LANN CONSTANS Isabelle, M. BORDES Joël, M^{me} GOUAR Saara, M^{me} RIBAUTE-PICARD Delphine, M. FONTANA Alexandre, M. HÉRAUD Christophe, M^{me} COLLET Jennifer, M. BERTRAND Romain, M. LECLERC Grégory, M. CADIOU Patrick, M^{me} BELALA Monika.

REPRÉSENTÉS PAR POUVOIR :

- M^{me} HERREBRECHT Christine par M^{me} CHATELLET Brigitte
- M^{me} LE LANN CONSTANS Isabelle par M^{me} MARTINHO Sandrine
- M. ROUSSET Serge par M. HAUDRECHY Christophe
- M. CADIOT Laurent par M. DE CAMARET Gilles
- M. GOUT Christophe par M. LECLERC Grégory
- M^{me} PRIVAT Christine par M. BERTRAND Romain
- M^{me} MICHEL Fleur par M. CADIOU Patrick
- M. BOIVIN Claude par M^{me} BELALA Monika
- M^{me} DUPLA Marie-Chantal par M. HÉRAUD Christophe

ARRIVÉES EN COURS DE SÉANCE :

- M. MAGA Sylvère à 19h24 (a pris part à tous les votes à partir de la DCM 24/067)
- M^{me} LE LANN CONSTANS Isabelle à 19h49 (a pris part à tous les votes à partir de la DCM 24/072)
- M^{me} COLLET Jennifer à 20h21 (a pris part à tous les votes à partir de la DCM 24/073)

DÉPART EN COURS DE SÉANCE :

/

ABSENCES :

- M^{me} BROUTIN Gaëlle
- M. SIMONIN Sébastien

Accusé de réception en préfecture
078-217803113-20240701-DCM24-076-DE
Date de télétransmission : 01/07/2024
Date de réception préfecture : 01/07/2024



VILLE DE HOUILLES - CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 25 JUIN 2024

VILLE DE
HOUILLES

DCM 24/076

DIRECTION DE LA SANTÉ ET DE LA SOLIDARITÉ

Objet : Signature d'une convention tripartite pour de la Téléassistance dans le cadre du maintien à domicile des personnes âgées et des personnes en situation de handicap

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.2121-29,

Vu le dispositif départemental de téléassistance mis en place par le Département des Yvelines dans le cadre de sa politique de maintien à domicile des personnes âgées et personnes handicapées,

Vu le courrier du 03 mars 2024 du Conseil Départemental des Yvelines concernant le marché de téléassistance avec la Société VITARIS qui est arrivé à échéance le 30 juin 2023,

Considérant qu'il est opportun de renouvellement l'adhésion au dispositif départemental de téléassistance pour la période 2024-2026,

Considérant que ce service de téléassistance est apprécié et participe au maintien à domicile de la personne âgée et des personnes en situation de handicap à bien vivre et bien vieillir chez eux,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ À L'UNANIMITÉ DES VOTANTS (30 voix pour dont 26 du groupe Houilles La Ville Que J'Aime, 3 du groupe Alternative Citoyenne Écologique & Solidaire, 1 de M. HERAUD et 7 abstentions du groupe ID COMMUNE),

Article 1^{er} : **ADHÈRE** au dispositif départemental de téléassistance pour la période 2024-2026.

Article 2 : **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention entre la Ville de Houilles, le Département des Yvelines et la société VITARIS attributaire du marché passé par le Conseil Départemental des Yvelines pour la gestion du dispositif départemental de téléassistance.

Article 3 : **PRÉCISE** que les bénéficiaires du service de téléassistance régleront leurs prestations directement auprès de la société VITARIS.

Accusé de réception en préfecture
078-217803113-20240701-DCM24-076-DE
Date de télétransmission : 01/07/2024
Date de réception préfecture : 01/07/2024

Article 4 : **CHARGE** Monsieur le Maire de prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Ville de Houilles

Les formalités de l'article L2131-1
du CGCT ont été accomplies pour
le présent acte.

AR. délivré le : 01 juillet 2024

Publication effectuée le : 02 juillet 2024

Exécutoire ce jour :
02 juillet 2024

Le Maire,
Conseiller départemental des Yvelines,



Julien CHAMBON

Accusé de réception en préfecture
078-217803113-20240701-DCM24-076-DE
Date de télétransmission : 01/07/2024
Date de réception préfecture : 01/07/2024